

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 1 MARS 2007

N° CP 8c/12-07  
Séance du 23 FEV. 2007

## DÉSAFFECTATION DE TERRAINS AU COLLÈGE GAMBETTA À RIEDISHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8°/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des Actions Educatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1°/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la désaffectation de terrains au collège Gambetta, à RIEDISHEIM, d'une surface de 986 m<sup>2</sup>, demandée par la Ville de RIEDISHEIM.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet .0.1..MARS.2007  
Publication ..0.2..MARS.2007.....  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions